



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-----  
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# **SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2007**

Octobre 2008

**Directeur Général, Directeur de publication**

**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Bakary DJIBA
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	El Hadji Malick DIAME

**COMITE DE LECTURE**

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Pape Seyni THIAM, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

1. PRESENTATION DU PAYS	Mory DIOUSS
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou CAMARA
3. EDUCATION	Djibril NDOYE & Amadou DIALLO
4. EMPLOI	Marième FALL & Macoumba DIOUF
5. SANTE	A. Racine DIA & N. K. Serge MANEL
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Insa SADIO
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
10. TRANSPORT	Pape Seyni THIAM
11. TOURISME	Adama SECK
12. JUSTICE	Assane THIOUNE
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNOHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE & Ousseynou SARR
17. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW & Moussa THIAM
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
20. ELEVAGE	Insa SADIO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.gouv.sn](mailto:statsenegal@ansd.gouv.sn) ; [statsenegal@yahoo.fr](mailto:statsenegal@yahoo.fr)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## **PRESENTATION DU PAYS**

### **1. Données physiques**

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord. Il couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup> et compte en 2007 une population estimée à 11.519.226 habitants, soit une densité de 59 habitants au Km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie et à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée, à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La Gambie située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, forme une enclave sur le cours inférieur du fleuve du même nom.

### **2. Données climatologiques**

Le climat est de type Soudano-sahélien. Il est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays. Elle passe de 300 mm au Nord semi-désertique à 1200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant aux trois zones climatiques sont ainsi déterminées : Une zone forestière au sud, la savane arborée au centre et une zone désertique au Nord.

### **3. Données hydrographiques**

En plus de l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par les quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires. Ainsi, le Sénégal est traversé par plusieurs bassins qui forment deux systèmes importants : les cours inférieurs du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Gambie. Le fleuve Sine Saloum et le fleuve Casamance sont de petits cours d'eau côtiers. D'autres rivières et des vallées complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages, Diama en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et partant au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

#### **4. Organisation administrative**

Depuis début 2002, le Sénégal est divisé en 11 régions, 34 départements (Préfectures) qui sont subdivisés en Arrondissements (Sous-préfectures), Communes, Communautés rurales et Villages. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base. Chaque niveau est dirigé par une autorité à savoir

- un gouverneur et un président de conseil régional pour chaque région ;
- un préfet pour chaque département ;
- un sous- préfet par arrondissement ;
- un maire par commune ;
- un président par communauté rurale et
- un chef de village ou de quartier au niveau le plus périphérique.